

États financiers consolidés de

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Exercice clos le 31 mars 2023

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2023

Page

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers consolidés

Bilan consolidé	1
État consolidé des résultats	2
État consolidé de l'évolution de l'actif net	3
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	4
État consolidé des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers consolidés	6 - 37



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des gouverneurs de l'Hôpital d'Ottawa et au ministère de la Santé de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Hôpital d'Ottawa (l'« Hôpital ») qui comprennent :

- le bilan consolidé au 31 mars 2023
- l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos à cette date
- l'état consolidé de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date
- l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Hôpital au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation consolidés, de l'évolution de son actif, des gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'Hôpital conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Retraitement des états financiers

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été retraitées.



La note 2 explique la raison du retraitement ainsi que les ajustements qui ont été effectués pour retraiter certaines informations comparatives.

Notre opinion demeure inchangée à cet égard. .

Autres points – Retraitement des états financiers

Dans le cadre de notre audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2023, nous avons également effectué l'audit des ajustements qui avaient été appliqués pour retraiter certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 mars 2022. À notre avis, ces ajustements sont appropriés et ont été correctement appliqués.

Notre opinion n'est pas modifiée à ce sujet.

Autre Informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, figurant dans un document probablement intitulé « Rapport annuel ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, figurant dans un document probablement intitulé « Rapport annuel », à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Hôpital ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Hôpital.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Hôpital.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Hôpital à cesser son exploitation.



Page 4

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A.S.P. / S.E.P. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 13 juin 2023

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Bilan consolidé

Au 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022
(en milliers de dollars)

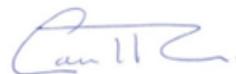
	2023	2022 (Retraités - Note 2)
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	150 175 \$	200 873 \$
Encaisse affectée (note 3)	20 908	24 541
Placements à court terme (note 4)	94 662	2 800
Débiteurs (note 5 a))	168 091	172 882
Stocks	27 160	29 180
Frais payés d'avance	21 964	22 248
	<u>482 960</u>	<u>452 524</u>
Subventions à recevoir pour immobilisations corporelles (note 5 b))	4 153	6 347
Actifs détenus pour acquisitions d'immobilisations corporelles (note 6)	127 324	135 724
Immobilisations corporelles (note 7)	944 167	917 645
Fonds détenus en fiducie (note 9)	16 648	13 311
Actif dérivé (note 11)	3 895	981
	<u>1 579 147 \$</u>	<u>1 526 532 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme :		
Créiteurs et charges à payer	443 684 \$	392 830 \$
Apports reportés	76 315	67 891
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 11)	13 214	13 102
	<u>533 213</u>	<u>473 823</u>
Dette à long terme (note 11)	108 467	114 071
Avantages sociaux futurs (note 12)	73 299	70 655
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	623 704	613 386
Fonds détenus en fiducie (note 9)	16 648	13 311
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 8)	125 303	125 303
	<u>1 480 634</u>	<u>1 410 549</u>
Actif net (insuffisance) :		
Investi en immobilisations corporelles (note 14)	139 001	113 979
Non affecté - actif (insuffisance)	(44 383)	1 023
	<u>94 618</u>	<u>115 002</u>
Gains de réévaluation cumulés	3 895	981
	<u>98 513</u>	<u>115 983</u>
Engagements, éventualités et garanties (note 18)		
	<u>1 579 147 \$</u>	<u>1 526 532 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil,



, président du Conseil



, président-directeur général

L'HÔPITAL D'OTTAWA

État consolidé des résultats

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022
(en milliers de dollars)

	2023	2022 (Retraités - Note 2)
Revenus		
Fonds publics	1 369 024 \$	1 299 532 \$
Soins aux patients	177 562	169 595
Sommes recouvrées et autres	125 298	111 768
Chambres à supplément	10 193	10 019
Services commercialisés	76 007	90 574
Intérêt et de placement	4 853	1 363
Amortissement des apports reportés afférents à l'équipement (note 13)	14 783	14 283
	<u>1 777 720</u>	<u>1 697 134</u>
Dépenses		
Salaires et traitements	793 658	749 228
Avantages sociaux	208 255	191 329
Fournitures et autres	393 238	366 305
Fournitures médicales et chirurgicales	137 592	127 156
Rémunérations du personnel médical	88 606	84 753
Médicaments	132 280	117 474
Intérêts	3 888	4 200
Amortissement de l'équipement	46 335	43 188
	<u>1 803 852</u>	<u>1 683 633</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses, avant les éléments ci-dessous	(26 132)	13 501
Revenus du stationnement	20 860	15 538
Dépenses du stationnement	(5 588)	(5 210)
Amortissement des apports reportés afférents aux bâtiments (note 13)	27 043	27 453
Amortissement des bâtiments et amélioration et entretien des terrains	(45 218)	(44 995)
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	<u>(29 035)\$</u>	<u>6 287 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

État consolidé de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022
(en milliers de dollars)

	Investi en immobilisations corporelles	Non affectés	Total 2023	Total 2022 (Retraités - Note 2)
Actifs nets, au début de l'exercice	196 772 \$	1 023 \$	197 795 \$	189 626 \$
Ajustement à l'adoption de la norme liée aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 2)	(82 793)	–	(82 793)	(80 911)
Actifs nets au début de l'exercice, après retraitement	113 979	1 023	115 002	108 715
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	–	(29 035)	(29 035)	6 287
Variation nette de l'investissement en immobilisations corporelles (note 14 b))	16 371	(16 371)	–	–
Contribution pour le terrain (note 7 b))	8 651	–	8 651	–
Solde à la fin de l'exercice	139 001 \$	(44 383)\$	94 618 \$	115 002 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

État consolidé des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022
(en milliers de dollars)

	2023	2022
Gains (pertes) de réévaluation cumulé(e)s au début de l'exercice	981 \$	(5 463)\$
Gains non réalisés sur : Dérivé (note 11)	2 914	6 444
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	3 895 \$	981 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022
(en milliers de dollars)

	2023	2022 (Retraités - Note 2)
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation :		
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(29 035)\$	6 287 \$
Éléments n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	91 874	88 338
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	(41 826)	(41 736)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	565	85
Augmentation nette des avantages sociaux futurs (note 12)	2 644	760
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 15)	66 373	120 598
	90 595	174 332
Activités de financement :		
Apports reportés reçus afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	52 144	43 041
Contribution pour le terrain (note 7)	8 651	-
Remboursement de la dette à long terme	(5 492)	(12 244)
Produit de la cession d'immobilisations	-	6
	55 303	30 803
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(118 961)	(75 240)
Diminution (augmentation) nette des subventions à recevoir	2 194	(1 131)
Augmentation nette des placements détenus pour acquisition d'immobilisations corporelles	8 400	(10 637)
Augmentation d'encaisse affectée	3 633	(251)
Augmentation nette des placements à court terme	(91 862)	(740)
	(196 596)	(87 999)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse durant l'exercice	(50 698)	117 136
Encaisse au début de l'exercice	200 873	83 737
Encaisse à la fin de l'exercice	150 175 \$	200 873 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

L'Hôpital d'Ottawa (l'« Hôpital ») est un centre universitaire des sciences de la santé qui fournit principalement des services de soins de santé aux résidents du réseau local d'intégration des services de santé de Champlain. L'Hôpital est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et, à ce titre, est exonéré d'impôts.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but non lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

a) Base de présentation

Ces états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs et opérations de l'Hôpital. L'Hôpital consolide les activités financières des entités contrôlées qui fournissent des services cliniques.

Ces états financiers consolidés incluent les actifs, passifs et opérations de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, une entité contrôlée. L'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa offre des soins cardiovasculaires aux patients de l'Hôpital d'Ottawa. L'entente de fonctionnement entre l'Hôpital et l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa stipule que le soutien clinique et administratif est fourni à la juste valeur marchande et que les locaux utilisés sont fournis à titre gratuit par l'Hôpital. Constitué sous le régime des lois de l'Ontario, l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et, à ce titre, est exonéré d'impôts.

Ces états financiers consolidés n'incluent pas les actifs, passifs et opérations de la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa ou de l'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa, deux entités contrôlées, ni ceux des entités suivantes dans lesquelles l'Hôpital détient un intérêt économique : la Fondation de l'Hôpital d'Ottawa, l'Institut de recherche en santé d'Ottawa, l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario, ses entités auxiliaires, L'Association alimentaire des hôpitaux d'Ottawa, Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc., et Services d'approvisionnement de santé Champlain. L'information financière condensée de la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa et de l'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa est présentée à la note 17.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Constatation des revenus

L'Hôpital applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

En vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* et de son règlement, l'Hôpital reçoit son financement principalement de la province de l'Ontario, par l'entremise des mécanismes budgétaires établis par le ministère de la Santé de l'Ontario. Les subventions de fonctionnement sont constatées en revenus dans la période à laquelle elles s'appliquent. Les subventions approuvées, mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites aux débiteurs. Lorsqu'une partie d'une subvention vise une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période.

L'Hôpital reçoit du financement au titre du fonctionnement dans le cadre de certains programmes du ministère de la Santé de l'Ontario. Le montant final des revenus d'exploitation constatés ne peut être déterminé avant que le ministère de la Santé de l'Ontario examine les rapports financiers et statistiques pour l'exercice. Tout ajustement découlant de l'examen du ministère de la Santé de l'Ontario est constaté dans la période où l'ajustement est effectué.

Les apports non affectés sont constatés comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont constatés comme revenus lorsque les conditions d'affectation sont remplies. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et amortis par imputation aux revenus selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux égal à celui de l'amortissement des immobilisations en question.

Les produits provenant de services aux patients, de chambres à supplément, de services commercialisés et d'autres services sont comptabilisés lorsque les biens sont vendus ou que les services sont rendus.

Les revenus de placements comptabilisés dans l'état des résultats comprennent les intérêts, les dividendes et les gains et pertes réalisés, déduction faite des frais connexes. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

c) Apports reçus sous forme de services

Un nombre important de bénévoles consacre de nombreuses heures de travail à l'Hôpital chaque année. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût moyen et du coût de remplacement, moins une provision pour stocks désuets ou inutilisables. Le coût de remplacement est le coût estimatif du réapprovisionnement des stocks aux prix courants du marché.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Hôpital se composent de la trésorerie, de l'encaisse affectée, des placements à court terme, des débiteurs, des subventions à recevoir pour immobilisations corporelles, actifs détenus pour acquisitions d'immobilisations corporelles, des passifs dérivés, des charges à payer, des fonds détenus en fiducie et de la dette à long terme.

Les instruments financiers de l'Hôpital sont évalués comme suit :

Encaisse	juste valeur
Encaisse affectée	juste valeur
Placements à court terme	juste valeur
Débiteurs	coût amortis
Subventions à recevoir pour immobilisations corporelles	coût amortis
Actifs détenus pour acquisitions d'immobilisations corporelles	juste valeur
Passif dérivé	juste valeur
Fonds détenus en fiducie	juste valeur
Créditeurs et charges à payer	coût amortis
Dette à long terme	coût amortis

Les variations non réalisées de la juste valeur du passif dérivé sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à leur réalisation. Quand un instrument financier est décomptabilisé, les gains et les pertes non réalisés qui étaient comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation font l'objet d'une reprise et sont passés en résultats. Les variations non réalisées de la juste valeur des actifs financiers détenus en fiducie et des actifs affectés aux achats d'immobilisations sont comptabilisées dans le passif correspondant.

Les instruments financiers sont ajustés des coûts de transaction encourus sur les coûts d'acquisition et de financement, lesquels sont amortis selon la méthode linéaire.

Les actifs financiers non dérivés font tous les ans l'objet d'un test de dépréciation. Lorsqu'une moins-value est jugée durable, le montant de la perte est passé en résultat et, le cas échéant, le gain ou la perte non réalisé(e) est renversé de l'état des gains et pertes de réévaluation.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises, autres que le matériel léger, sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative à la date de l'apport. Les remplacements de matériel léger sont passés en charges au cours de l'exercice. Les immobilisations en cours comprennent les coûts de construction et de développement et les intérêts capitalisés pendant la période de construction. Les immobilisations acquises par contrat de location-acquisition sont d'abord comptabilisées à la valeur actualisée des paiements de location minimums futurs, puis amorties sur leur durée de vie estimative.

Les immobilisations corporelles sont passées en revue pour déterminer si elles ont subi une réduction de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Hôpital d'offrir des services, sa valeur comptable est dévaluée et ramenée à sa valeur résiduelle.

Le terrain n'est pas amorti compte tenu de sa durée de vie infinie. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties avant l'achèvement du projet et le début de l'exploitation des installations. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative aux taux suivants :

Aménagement des terrains	5 à 25 ans
Améliorations locatives	Durée du bail plus extension prévue de l'option de renouvellement
Bâtiments	10 à 50 ans
Matériel de service d'immeubles	5 à 25 ans
Système d'information sur la santé	15 ans
Matériel principal	5 à 20 ans
Logiciels et infrastructure de réseau	5 à 10 ans

g) Fonds détenus en fiducie

L'Hôpital détient des ressources et fait des décaissements pour le compte de divers groupes ou particuliers non apparentés. L'Hôpital n'a aucun pouvoir discrétionnaire sur ces transactions. Les ressources reçues dans le cadre des transactions visant les fonds détenus en fiducie sont constatées à titre de passif et non de produits, et les distributions ultérieures de ces ressources sont portées en diminution du passif et non des charges.

h) Régimes d'avantages sociaux

L'Hôpital offre un régime de retraite à prestations déterminées ainsi que d'autres avantages sociaux futurs à la quasi-totalité de ses employés retraités et actifs. Ces avantages comprennent une assurance-vie et des prestations de soins de santé.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Régimes d'avantages sociaux (suite)

L'Hôpital constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux au fur et à mesure que les employés rendent les services nécessaires à l'acquisition des avantages. Le coût des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est établi par calculs actuariels à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et de l'hypothèse la plus probable, selon la direction, quant à l'âge de retraite des employés et aux coûts prévus des services de santé. L'évaluation actuarielle la plus récente a eu lieu le 31 mars 2022. La prochaine évaluation actuarielle aura lieu le 31 mars 2025.

Les ajustements découlant des modifications apportées aux régimes, y compris les coûts des prestations au titre des services passés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les modifications de régime ont lieu. Les gains et pertes actuarielles sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des employés actifs.

La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime d'avantages sociaux des employés est de 12,0 ans (12,0 ans en 2022).

L'Hôpital est membre du Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario, régime interentreprises à prestations déterminées. Pour ce régime, l'Hôpital a adopté des principes comptables propres à un régime à cotisations déterminées parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application des principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées.

i) Utilisation d'estimations

La préparation de ces états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et sur les montants déclarés de produits et charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues périodiquement et, lorsque des corrections sont nécessaires, elles sont déclarées dans la période où elles sont connues. Les estimations importantes utilisées pour la préparation de ces états financiers consolidés comprennent les hypothèses qui sous-tendent le calcul du passif au titre des avantages sociaux futurs, l'évaluation de l'actif dérivé et le passif couru pour l'incidence prévue des augmentations de salaire liées à l'abrogation du projet de loi 124.

De plus, la mise en œuvre par l'Hôpital des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations conformément au chapitre SP 3280 a obligé la direction à faire des estimations concernant la durée de vie utile des immobilisations corporelles touchées et les coûts prévus de mise hors service, ainsi que le calendrier et la durée de ces coûts.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

(j) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque, à la date des états financiers, tous les critères suivants sont remplis :

- il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;

l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;

il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;

il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Un passif au titre de l'enlèvement de l'amiante dans plusieurs bâtiments appartenant à l'Hôpital a été comptabilisé en fonction des estimations de dépenses futures liées à la fermeture de l'emplacement et aux activités postérieures à la fermeture. Un passif au titre de l'enlèvement des réservoirs de stockage de carburant et d'un système de traitement des eaux souterraines a également été comptabilisé en fonction des estimations de dépenses futures liées à cet enlèvement, qui dépendent de la taille et de la catégorie de combustible du réservoir. Selon la méthode modifiée de rétroaction, les hypothèses utilisées lors de la comptabilisation initiale sont celles de la date d'adoption de la norme. Les hypothèses utilisées dans les calculs ultérieurs sont révisées annuellement.

La comptabilisation d'un passif a entraîné une augmentation connexe des immobilisations respectives. Les immobilisations de l'immeuble touchées par le passif se rapportant à l'amiante sont amorties avec l'immeuble. Les actifs du matériel de service d'immeubles touchés par le passif se rapportant aux réservoirs de stockage de carburant et au système de traitement des eaux souterraines sont amortis avec le matériel de service d'immeubles. Le bâtiment et le matériel de service d'immeubles suivent les méthodes comptables de l'amortissement énoncées à la note 1(f).

2. Mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable :

Chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

Le 1^{er} avril 2021, l'Hôpital a adopté la norme comptable canadienne SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette nouvelle norme porte sur la comptabilisation des obligations juridiques liées à la mise hors service, par les entités du secteur public, de certaines immobilisations corporelles, comme l'enlèvement de l'amiante dans des bâtiments hors service. La norme a été adoptée selon la méthode modifiée de rétroaction à la date d'adoption.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

2. Mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable (suite) :

Le 1^{er} avril 2021, l'Hôpital a comptabilisé une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pour plusieurs immeubles qu'il possède et qui contiennent de l'amiante. Les bâtiments ont été achetés entre 1924 et 1988, et le passif a été évalué à la date d'achat des bâtiments, lorsque le passif a été pris en charge. La durée de vie utile prévue des immeubles était de 20 à 50 ans, et l'estimation n'a pas été modifiée depuis l'achat.

L'Hôpital a également constaté une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations à l'égard du matériel de service d'immeubles, y compris des réservoirs de stockage de carburant et un système de traitement des eaux souterraines. Le matériel de service d'immeubles a été acheté entre 1999 et 2021, et le passif a été évalué à la date d'achat des bâtiments, lorsque le passif a été pris en charge. La durée de vie utile prévue du matériel de services d'immeubles était de 15 à 20 ans, et l'estimation n'a pas été modifiée depuis l'achat.

Conformément aux dispositions de cette nouvelle norme comptable, l'Hôpital a pris en compte les ajustements suivants au 1^{er} avril 2021 et pour l'exercice clos le 31 mars 2022 :

a) Obligation relative à l'amiante :

Une augmentation de 122 820 \$ du compte d'immobilisations de l'immeuble, ce qui représente l'estimation initiale de l'obligation à la date d'achat, et une augmentation connexe de 78 784 \$ de l'amortissement cumulé.

b) Obligation relative au réservoir de stockage de carburant et au système de traitement des eaux souterraines :

Une augmentation de 1 571 \$ du compte d'immobilisations pour le matériel de service d'immeubles, ce qui représente l'estimation initiale de l'obligation à la date d'achat, et une augmentation connexe de 1 215 \$ de l'amortissement cumulé.

c) Passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation :

Un passif total de 125 303 \$ a été comptabilisé pour l'obligation de mise hors service d'immobilisations.

d) Actifs nets à l'ouverture :

Une diminution de 80 911 \$ du solde d'ouverture de l'investissement cumulatif en immobilisations en raison de la comptabilisation du passif et de l'augmentation connexe de la charge d'amortissement pour les obligations relatives à l'amiante, au réservoir de stockage de carburant et au traitement des eaux souterraines.

e) Amortissement des bâtiments :

Une augmentation de l'amortissement des charges d'immeubles de 1 882 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

3. Encaisse affectée

L'encaisse affectée se compose de soldes affectés aux fins suivantes :

	2023	2022
Fond de défense du HIROC	12 761 \$	12 029 \$
Avantages sociaux des employés autoassurés	7 813	12 330
Autres	334	182
	20 908 \$	24 541 \$

4. Placements à court terme :

Short-term investments comprise of the following:

	2023	2022	2023 Taux d'intérêt moyen pondéré	2022
Action	2 472 \$	2 800 \$	-	-
Certificats de placement garanti à taux variable	5 156	-	Taux préférentiel -1,05 %	-
Certificats de placement garanti à taux fixes	87 034	-	5,77 %	-
Total	94 662 \$	2 800 \$		

Les certificats de placement garanti (CPG) à taux variable sont des CPG à taux d'intérêt variable, tandis que les CPG fixes sont des CPG à taux d'intérêt fixe. Les CPG variables ont une échéance en novembre 2023, tandis que les CPG fixes ont une échéance d'avril 2023 à mars 2024.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a généré des revenus d'intérêts de 2 188 \$ (néant \$ en 2022) sur des placements à court terme qui ont été comptabilisés à titre de produits dans l'état des résultats.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

5. Débiteurs et subventions à recevoir pour immobilisations corporelles

a) Débiteurs

	2023	2022
Sommes à recevoir des patients	50 328 \$	40 463 \$
Ministère de la Santé de l'Ontario	85 001	105 464
L'Institut de recherche en santé d'Ottawa (note 17 d))	1 878	582
L'Équipe universitaire de santé familiale (note 17 b))	378	342
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (note 17 e))	1 758	7 381
Autres	48 479	35 541
	187 822	189 773
Moins : provision pour créances douteuses	(19 731)	(16 891)
	168 091 \$	172 882 \$

La provision pour créances douteuses est liée aux débiteurs des patients et est basée sur l'expérience passée de comptes similaires. L'allocation pour l'année en cours comprend les montants associés aux parties liées.

b) Subventions à recevoir pour immobilisations corporelles

Les subventions à recevoir pour immobilisations corporelles se rapportent à des subventions affectées à des acquisitions ou des projets qui ont été approuvés par le bailleur de fonds et sont exigibles par l'Hôpital à la fin de l'exercice. Ces montants ont aussi été inclus dans les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles.

	2023	2022
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (note 17 e))	2 374 \$	3 154 \$
La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (note 17 c))	248	3 112
Autres	1 531	81
	4 153 \$	6 347 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

6. Actifs affectés pour acquisitions d'immobilisations corporelles

Les actifs affectés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles se composent d'un montant de 65 522 \$ (62 196 \$ en 2022) se rapportant au financement reçu et affecté dans le but d'acquisitions d'immobilisations corporelles et d'un montant de revenus de stationnement de 61 802 \$ (73 528 \$ en 2022) qui avait été affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les fonds sont détenus dans le compte de l'Hôpital et investis dans des certificats de placement garanti (CPG) dont l'échéance est de 365 jours ou moins à compter de la date d'acquisition. Les CPG variables sont des CPG à taux d'intérêt variables, tandis que les CPG fixes sont des CPG à taux d'intérêt fixes. Les fonds sont classés comme étant à long terme, car les sorties de trésorerie connexes ne devraient pas avoir lieu dans un délai d'un an. Au 31 mars 2023, l'Hôpital avait un montant à recevoir supplémentaire de 3 667 \$ (5 550 \$ en 2022) affecté aux achats d'immobilisations.

Actifs affectés aux immobilisations	2023	2022	2023	2022
			Taux d'intérêt moyen pondéré	
Encaisse	39 744 \$	62 196 \$	Taux préférentiel -1,60 %	Taux préférentiel -1,60 %
Certificats de placement garanti à taux fixe	25 778	—	5,45 %	—
Total	65 522 \$	62 196 \$		

Revenu net de stationnement affecté	2023	2022	2023	2022
			Taux d'intérêt moyen pondéré	
Encaisse	2 511 \$	73 528 \$	Taux préférentiel -1,60 %	Taux préférentiel -1,60 %
Certificats de placements garanti à taux variable	25 783	—	Taux préférentiel -1,10 %	—
Certificats de placements garanti à taux fixe	33 508	—	5,19 %	—
Total	61 802 \$	73 528 \$		

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

6. Actifs affectés pour acquisitions d'immobilisations corporelles (suite)

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a généré des intérêts de 2 016 \$ (néant \$ en 2022) sur les actifs grevés d'affectations externes pour les achats d'immobilisations. Cet intérêt doit être reporté jusqu'à ce que les ressources en trésorerie qui constituaient le principal ayant généré l'intérêt soient utilisées pour acheter des immobilisations telles que spécifiées des actifs affectés. À ce moment-là, les intérêts seront amortis en produits selon la méthode linéaire à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations connexes.

De plus, un montant de 2 957 \$ (néant \$ en 2022) a été gagné à titre de revenu d'intérêts sur les revenus nets de stationnement grevés d'affectations d'origine interne qui a été comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats.

7. Immobilisations corporelles

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2023 Valeur comptable nette	2022 Valeur comptable nette (Retraités - note 2)
Terrains	42 796 \$	– \$	42 796 \$	34 146 \$
Aménagement des terrains	5 336	5 336	–	–
Améliorations locatives	321	310	11	–
Bâtiments	1 129 672	604 915	524 757	551 523
Matériel de service d'immeubles	219 024	161 558	57 466	58 951
Système d'information sur la santé	145 248	37 845	107 403	117 234
Matériel principal	697 532	575 771	121 761	111 504
Logiciels et infrastructure de réseau	1 810	1 418	392	496
Immobilisations en cours	89 581	–	89 581	43 791
	2 331 320 \$	1 387 153 \$	944 167 \$	917 645 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

7. Immobilisations corporelles (suite)

- a) Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles au 31 mars 2022 s'élevaient à 2 213 110 \$ et à 1 295 465 \$, respectivement. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, l'Hôpital a cédé du matériel qui avait un coût de 751 \$ (815 \$ en 2022) et un amortissement cumulé de 186 \$ (724 \$ en 2022) en retour d'une somme de néant \$ (6 \$ en 2022), ce qui a entraîné une perte de 565 \$ (85 \$ en 2022).
- b) Les terrains comprennent un apport du gouvernement du Canada en 2019 dont la juste valeur, à la date de l'apport, est estimée à 32 600 \$. Le mécanisme de l'apport consiste en un bail de 99 ans entre le gouvernement et l'Hôpital, qui prévoit un loyer annuel d'un dollar à condition que le terrain serve à la construction et l'exploitation du nouveau campus hospitalier. Les terrains comprennent également les coûts d'assainissement de 8 651 \$ engagés dans le cadre du projet d'aménagement du nouveau campus.
- c) À la suite de l'adoption de la nouvelle norme comptable SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 2), la comptabilisation de ces obligations avait entraîné au 1^{er} avril 2021 une augmentation de 125 303 \$ des coûts et de l'amortissement cumulé de 80 911 \$.

8. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations de l'Hôpital liées à la mise hors service d'immobilisations sont constituées de plusieurs obligations, notamment :

- a) Obligation relative à l'amiante :

L'Hôpital possède et exploite plusieurs bâtiments dont on sait qu'ils contiennent de l'amiante, ce qui représente un danger pour la santé lorsque le bâtiment sera démolé et il existe une obligation juridique de l'enlever. À la suite de l'adoption du chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, l'Hôpital a comptabilisé une obligation relative à l'enlèvement de l'amiante et à l'entretien postérieur à l'enlèvement dans ces bâtiments, estimée au 1^{er} avril 2022. Les bâtiments comprennent les biens entièrement amortis et non entièrement amortis. Les bâtiments avaient une durée de vie utile estimée entre 20 et 50 ans lorsqu'ils ont été achetés entre 1924 et 1988. Il reste donc de huit à neuf ans sur les bâtiments non entièrement amortis. Le moment des activités d'entretien postérieures à la fermeture ne peut être estimé à l'heure actuelle de manière raisonnable, de sorte qu'aucune actualisation n'a été appliquée au passif.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

8. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

- b) Obligation liée aux réservoirs de stockage de carburant et au système de traitement des eaux souterraines

L'Hôpital est propriétaire de réservoirs de stockage de carburant et d'un système de traitement des eaux souterraines qui représentent un danger pour l'environnement lors de leur retrait et de leur déclassement, et il existe des obligations juridiques quant à la façon dont ils doivent être retirés. Le matériel de service d'immeubles avait une durée d'utilité prévue de 15 à 20 ans lorsqu'il a été acheté entre 1999 et 2021, dont il reste deux à 20 ans. Le moment des activités d'entretien postérieures à la fermeture ne peut être estimé à l'heure actuelle de manière raisonnable, de sorte qu'aucune actualisation n'a été appliquée au passif.

Les obligations liées à la mise hors service d'actifs à la fin de l'exercice sont les suivantes :

	2023	2022
Réservoirs de stockage de carburant et système de traitement des eaux souterraines	1 571 \$	1 571 \$
Enlèvement de l'amiante	123 732	123 732
	125 303 \$	125 303 \$

9. Fonds détenus en fiducie

Les fonds détenus en fiducie sont détenus par la banque de l'Hôpital et représentent le solde global des fonds détenus en fiducie à l'intention de tierces parties.

10. Endettement bancaire

L'Hôpital dispose d'une marge de crédit de 24 000 \$ (24 000 \$ en 2022) et d'un crédit d'immobilisation remboursable sur demande par versements échelonnés de 18 000 \$ (18 000 \$ en 2022) auprès de ses banquiers. Aucun montant n'a été prélevé au 31 mars 2023 et 2022. Ces deux éléments ne sont pas garantis et portent intérêt au taux préférentiel moins 0,75 %.

L'Hôpital a également conclu une entente de prêt de découverts de 500 \$ auprès de l'un de ses banquiers d'affaires aux fins du financement d'une lettre de crédit pour la Ville d'Ottawa. Ce prêt de fonctionnement est remboursable sur demande, porte intérêt au taux préférentiel moins 0,75 % et est garanti par un accord général de sécurité. Le montant actuel prélevé sur cette facilité est néant \$ aux 31 mars 2023 et 2022.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

11. Dette à long terme

La dette à long terme se compose de ce qui suit :

	2023	2022
Emprunt à terme, portant intérêt au taux préférentiel du prêteur majoré de 0,50 %, remboursable en paiements de capital plus les intérêts de 125 \$ par mois et venant à échéance le 31 octobre 2024	9 875 \$	11 375 \$
Emprunt à terme, portant intérêt au taux préférentiel du prêteur majoré de 0,56 %, venant à échéance en septembre 2034 (voir la note ci-après)	103 355	103 755
Contrat de location-acquisition lié au matériel d'imagerie, remboursable en paiements mensuels de 80 \$ pour les 5 premières années et de 77,50 \$ par mois pour le reste de la durée de l'entente, expirant en mai 2028	4 312	4 938
Obligation locative liée à Système d'information sur la santé, remboursement par versements mensuels de 262 \$ à compter d'octobre 2019 et se terminant en août 2024	4 139	7 105
	121 681	127 173
Moins la tranche à moins d'un an de la dette à long terme	(13 214)	(13 102)
	108 467 \$	114 071 \$

L'Hôpital dispose d'une facilité de prêt avec emprunt maximal de 160 000 \$.

Les remboursements de capital annuels anticipés à effectuer relativement à la dette long terme s'établissent comme suit :

2024	13 214 \$
2025	18 149
2026	8 743
2027	8 793
2028	8 846
Années suivantes	63 936
	121 681 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

11. Dette à long terme (suite)

L'Hôpital a conclu une entente de swap de taux d'intérêt de 15 ans d'une valeur nominale de 115 000 \$, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019. La valeur nominale s'amortit mensuellement selon un calendrier préétabli jusqu'à l'échéance, le 1^{er} septembre 2034. La valeur nominale actuelle est de 88 167 \$ (95 194 \$ en 2022). L'Hôpital devra payer un taux d'intérêt fixe de 3,144 % et profitera d'un taux d'intérêt variable qui viendra compenser le taux variable payé sur son emprunt à terme. Au 31 mars 2023, la juste valeur positive du swap de taux d'intérêt s'établissait à 3 600 \$ (juste valeur positive de 923 \$ en 2022). L'incidence de l'évolution de la juste valeur du swap de taux d'intérêt sur l'exercice visé se traduit par une variation de 2 677 \$ (5 794 \$ en 2022) dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

L'Hôpital a également conclu une entente de swap de taux d'intérêt de 10 ans d'une valeur nominale de 15 000 \$, entrée en vigueur le 31 octobre 2019 et qui viendra à échéance le 31 octobre 2029. L'Hôpital devra payer un taux d'intérêt fixe de 3,07 % et profitera d'un taux d'intérêt variable qui viendra compenser le taux variable payé sur son emprunt à terme. Au 31 mars 2023, la juste valeur positive du swap de taux d'intérêt s'établissait à 295 \$ (juste valeur positive de 58 \$ en 2022).

12. Avantages sociaux futurs

a) Régimes de soins médicaux et dentaires

L'Hôpital offre un régime à prestations déterminées qui met à la disposition de certains de ses employés des prestations complémentaires d'assurance-maladie et de soins dentaires et continue de leur offrir ces prestations après leur départ à la retraite. La dernière évaluation actuarielle des avantages sociaux futurs a été effectuée au 31 mars 2023.

Au 31 mars, le passif associé au régime d'avantages sociaux de l'Hôpital s'établissait ainsi :

	2023	2022
Obligation au titre des prestations constituées	69 384 \$	65 969 \$
Gains actuariels non amortis	3 915	4 686
Passif des avantages sociaux des employés	73 299 \$	70 655 \$

Le régime de l'Hôpital n'est pas capitalisé, ce qui donne lieu à un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

12. Avantages sociaux futurs (suite)

a) Régimes de soins médicaux et dentaires (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour l'estimation du calcul de l'obligation estimative de l'Hôpital au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2023	2022
Taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations constituées	3,89 %	3,89 %
Augmentation du coût des soins dentaires	3,75 %	3,75 %
Hausse du coût des soins complémentaires	5,75 %	5,75 %
Durée moyenne estimative des années de service restantes des employés actifs	12,0 ans	12,0 ans

La variation des avantages sociaux futurs comprend les éléments suivants :

	2023	2022
Coût du service courant	3 868 \$	3 363 \$
Intérêt sur les obligations au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	2 583	1 978
Amortissement des gains actuariels	(798)	(646)
Prestations versées par l'Hôpital au cours de l'exercice	(3 009)	(3 935)
	2 644 \$	760 \$

b) Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario

Presque tous les employés de l'Hôpital participent au régime de retraite Healthcare of Ontario Pension Plan (le « régime »). Il s'agit d'un régime interentreprises à prestations déterminées auquel peuvent participer tous les employés admissibles des employeurs membres de l'Association des hôpitaux de l'Ontario. Le montant des cotisations versées au régime au cours de l'exercice par l'Hôpital au nom des employés s'élevait à 62 695 \$ (62 443 \$ en 2022) et il figure dans l'état consolidé des résultats.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

12. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario (suite)

La charge de retraite repose sur les estimations les plus probables de la direction du régime, du montant nécessaire pour donner un niveau d'assurance élevé que les avantages sociaux futurs pourront être entièrement financés par le fonds de retraite, comme le prévoit le régime. L'objectif est de s'assurer que les cotisations que l'employeur verse au régime continuent de correspondre à un pourcentage stable des cotisations versées par les employés.

L'écart entre les prévisions actuarielles des réserves et les résultats techniques peut être important. Tout écart doit habituellement être capitalisé par les participants du régime. La dernière évaluation actuarielle triennale du régime indiquait qu'il était entièrement capitalisé au 31 décembre 2022.

13. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent la fraction non amortie et la fraction inutilisée des dons et des subventions reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'amortissement des apports afférents aux immobilisations corporelles est comptabilisé comme revenus dans l'état consolidé des résultats.

Les variations survenues dans le solde reporté de l'exercice sont les suivantes :

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	613 386 \$	612 081 \$
Plus les apports reçus ou à recevoir au cours de l'exercice	52 144	43 041
Moins l'amortissement du matériel	(14 783)	(14 283)
Moins l'amortissement des bâtiments	(27 043)	(27 453)
Solde à la fin de l'exercice	623 704 \$	613 386 \$

Le solde non amorti et inutilisé des apports afférents aux immobilisations corporelles s'établit comme suit :

	2023	2022
Apports de capital non amortis (note 14)	558 182 \$	551 190 \$
Apports de capital inutilisés (note 6)	65 522	62 196
Solde à la fin de l'exercice	623 704 \$	613 386 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

14. Investissement en immobilisations corporelles

a) L'investissement en immobilisations corporelles est calculé ainsi :

	2023	2022
Immobilisations corporelles	944 167 \$	917 645 \$
Montants financés par :		
Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	(558 182)	(551 190)
Dette à long terme (note 9)	(121 681)	(127 173)
Asset retirement obligation	(125 303)	(125 303)
	139 001 \$	113 979 \$

b) La variation nette de l'investissement en immobilisations corporelles est déterminée ainsi :

	2023	2022
Acquisition d'immobilisations corporelles	118 961 \$	75 240 \$
Montants couverts par les apports reportés	(48 818)	(44 110)
Montants couverts par les apports afférents aux terrains	(8 651)	–
Remboursement de la dette à long terme	5 492	12 244
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	(565)	(85)
Produit de la cession d'immobilisations	–	(6)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	41 826	41 736
Amortissement des immobilisations corporelles	(91 874)	(86 456)
	16 371 \$	(1 437)\$

15. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2023	2022
Débiteurs	4 791 \$	32 319 \$
Stocks	2 020	(4 600)
Frais payés d'avance	284	(5 795)
Créditeurs et charges à payer	50 854	73 371
Apports reportés	8 424	25 303
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	66 373 \$	120 598 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

16. Instruments financiers

a) Établissement de la juste valeur

Le système de classification suivant est utilisé pour mesurer la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur selon les catégories suivantes.

Niveau 1 – cours non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – données d'entrée observables directement ou indirectement, autres que celles du niveau 1, telles que les cours, sur des marchés inactifs, pour des actifs ou des passifs ou encore des données du marché qui sont observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif.

Niveau 3 – données d'entrée non observables qui ne sont pas fondées sur les activités des marchés et qui sont pertinentes pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs.

L'encaisse, les placements à court terme, les actifs détenus pour acquisitions d'immobilisations corporelles et les fonds détenus en fiducie sont des justes valeurs de Niveau 1 et les dérivés sont des justes valeurs de Niveau 2.

b) Gestion des risques

L'Hôpital est exposé à divers risques financiers en raison de ses opérations et de ses avoirs en instruments financiers.

i) Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une des parties à un instrument financier manque à ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. L'Hôpital encourt un risque de crédit relativement à ses débiteurs tel que divulgué à la note 5. La direction est d'avis que la provision pour créances douteuses sur les débiteurs liés aux patients et autres débiteurs est suffisante, et a mis en œuvre des procédures de recouvrement afin de mitiger le risque de crédit.

ii) Risque de liquidité

L'objectif de l'Hôpital est d'avoir assez de liquidité pour atteindre ses objectifs financiers à leur échéance. L'Hôpital gère son risque de liquidité en dressant des prévisions relatives aux flux de trésorerie découlant de ses opérations, en anticipant les activités d'investissement et de financement à venir, et en maintenant des facilités de crédit, afin de s'assurer de disposer de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières actuelles et futures.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

16. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

ii) Risque de liquidité (suite)

L'Hôpital a comptabilisé un passif au 31 mars 2023 pour l'incidence prévue des augmentations salariales liées à l'abrogation du projet de loi 124, qui avait plafonné l'augmentation des salaires dans le secteur public à 1 % par année pendant trois ans. On ne sait toujours pas si le ministère de la Santé financera cette dépense, mais l'Hôpital a mis en place des mécanismes de financement suffisants sous la forme d'une marge de crédit non garantie renouvelable et d'un crédit remboursable sur demande par versements échelonnés pour s'acquitter de cette obligation ponctuelle supplémentaire à court terme.

Le risque de liquidité de l'Hôpital a augmenté au cours de l'exercice en raison de l'effet des pertes d'exploitation sur ses liquidités globales. L'Hôpital aura besoin d'un financement suffisant et opportun du ministère de la Santé pour honorer ses obligations en temps voulu et à un prix raisonnable.

iii) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des conditions du marché. Les conditions du marché englobent trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et les autres risques de prix.

iv) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque d'augmentation des intérêts débiteurs ou de réduction des intérêts créditeurs en raison de variations défavorables des taux d'intérêt. L'exposition aux taux d'intérêt de l'Hôpital découle de ses placements portant intérêt dans des CPG et de sa dette à long terme.

Sur le total des placements à court terme (note 4) et des actifs affectés aux achats d'immobilisations (note 4), un montant de 30 939 \$ (néant \$ en 2022) est placé à taux d'intérêt variables et est donc exposé au risque de taux d'intérêt.

L'Hôpital est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne sa dette à long terme, car le taux d'intérêt est lié au taux d'acceptation bancaires. L'Hôpital a conclu un contrat de swap à terme de taux d'intérêt fixe pour atténuer le risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme (note 11). Toutefois, au 31 mars 2023, l'Hôpital avait une dette à long terme de 14 954 \$ (7 688 \$ en 2022) et une dette à long terme de 234 \$ (234 \$ en 2022) non couverte et exposée au risque de taux d'intérêt.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

16. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

v) Risque de change :

L'Hôpital estime qu'il ne court pas de risques importants de change ou autres découlant de ses instruments financiers.

Les risques financiers de l'Hôpital ont augmenté au cours de l'exercice en raison de la hausse des taux d'intérêt, de l'inflation et des fluctuations du marché. La direction estime que ces risques financiers sont atténués de façon appropriée et ne posent pas de risque important pour les activités de l'Hôpital. Aucun changement important n'a été apporté aux politiques, aux procédures et aux méthodes utilisées pour gérer ces risques au cours de l'exercice.

17. Organismes apparentés

a) Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa

L'Hôpital exerce un contrôle sur la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa (la « Corporation »), entité exonérée d'impôt et sans capital-actions qui a été constituée en vertu des lois de l'Ontario. Cette entité fournit des habitations aux internes et aux familles des patients de l'Hôpital, des facilités de stationnement pour les patients et le personnel de l'Hôpital et administre d'autres activités commerciales.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a reçu 750 \$ (1 030 \$ en 2022) de la Corporation. Au 31 mars 2023, l'Hôpital avait une somme à payer à la Corporation, totalisant néant \$ (236 \$ en 2022); ce montant porte intérêt au taux préférentiel diminué de 1,60 %, est payable sur demande et n'est assorti d'aucune modalité fixe de remboursement. L'Hôpital avait également une créance opérationnelle de 1 670 \$ (366 \$ en 2022) à la fin de l'exercice.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

17. Organismes apparentés (suite)

a) Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa (suite)

L'actif, le passif et les résultats des activités de la Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre se présentent ainsi :

	2023	2022
Bilan		
Total de l'actif	3 864 \$	3 341 \$
Total du passif	1 602 \$	1 114 \$
Actif net	2 262	2 227
	3 864 \$	3 341 \$
Résultats des activités		
Total des revenus	1 934 \$	2 493 \$
Total des dépenses	1 149	1 017
Excédent des revenus sur les dépenses	785 \$	1 476 \$
Flux de trésorerie		
Exploitation	1 434 \$	1 020 \$
Investissement	(437)	(281)
Flux de trésorerie de l'exercice	997 \$	739 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

17. Organismes apparentés (suite)

- b) L'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa Inc.

L'Hôpital exerce un contrôle sur l'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa Inc. (la « Société »), une entité exonérée d'impôt sans capital-actions constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La Société exploite un centre de soins de santé primaires qui offre des services médicaux, de santé et de soutien au grand public et mène des recherches sur la médecine familiale et les soins de santé primaires ou y participe.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a fourni un financement supplémentaire de 372 \$ (225 \$ en 2022) à la Société. Au 31 mars 2023, l'Hôpital avait une créance auprès de la Société s'élevant à 378 \$ (326 \$ en 2022).

L'actif, le passif et les résultats des activités de la Corporation pour l'exercice clos le 31 mars se présentent ainsi :

	2023	2022
Bilan		
Total de l'actif	863 \$	897 \$
Total du passif	863 \$	897 \$
Résultats des activités		
Total des revenus	5 065 \$	4 790 \$
Total des dépenses	5 065	4 790
Excédent des revenus sur les dépenses	– \$	– \$
Flux de trésorerie		
Exploitation	(33)\$	(31)\$
Flux de trésorerie de l'exercice	(33)\$	(31)\$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

17. Organismes apparentés (suite)

c) La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa

L'Hôpital détient un intérêt économique dans La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (la « Fondation ») une entité exonérée d'impôt, constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Fondation a été constituée en vue de recueillir, de recevoir, de maintenir et de gérer les fonds destinés à divers programmes et projets d'investissement de l'Hôpital.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a reçu de la Fondation la somme de 5 592 \$ (6 658 \$ en 2022). Au 31 mars 2023, l'Hôpital avait une subvention pour immobilisations corporelles à recevoir de la Fondation de 248 \$ (3 112 \$ en 2022), une somme à recevoir de 772 \$ (780 \$ en 2022) pour le fonds de dotation et une somme de 751 \$ (574 \$ en 2022) liée aux autres frais d'exploitation payés par l'Hôpital pour le compte de la Fondation. De plus, la Fondation a fait des dons en nature à l'Hôpital pour lesquels aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers. L'Hôpital a loué des locaux à la Fondation au coût de 65 \$ (26 \$ en 2022).

d) L'Institut de recherche de l'hôpital d'Ottawa

L'Hôpital détient un intérêt économique dans l'Institut de recherche de l'hôpital d'Ottawa (l'« Institut »), l'Institut exerce et encourage exclusivement des activités de recherche scientifique et de développement expérimental qui sont dans l'intérêt du grand public. L'Institut est un organisme exonéré d'impôt qui a été constitué en vertu des lois de l'Ontario.

Au 31 mars 2023, l'Hôpital détenait une créance opérationnelle de l'Institut s'élevant à 1 878 \$ (582 \$ en 2022). Au cours de l'exercice, l'Hôpital a fourni à l'Institut un financement de base de 7 332 \$ (10 836 \$ en 2022) pour l'acquisition de ressources. L'Hôpital a également fourni des fonds totalisant 150 \$ (150 \$ en 2022) pour certaines dépenses de fonctionnement de l'Institut. Ces dépenses sont constatées à titre de fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats.

De plus, au cours de l'exercice, l'Hôpital a loué des locaux à l'Institut à un coût de 87 \$ (néant \$ en 2022) et avait un solde de loyer payé d'avance de 6 \$ (néant \$ en 2022) à la fin de l'exercice.

e) Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario

L'Hôpital est l'un des membres fondateurs de l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (« ALREO »). L'ALREO a pour but d'offrir des services de laboratoire spécialisés à 16 hôpitaux membres selon la méthode du coût des services.

Au 31 mars 2023, l'Hôpital détenait un intérêt économique de 10 998 \$ (11 010 \$ en 2022) d'un montant total de l'actif net de 19 002 \$ (19 000 \$ en 2022). L'Hôpital avait aussi une subvention pour immobilisations corporelles à recevoir de l'ALREO de 2 374 \$ (3 154 \$ en 2022) concernant la construction d'un laboratoire régional et les investissements dans les immobilisations. En fin d'exercice, l'Hôpital avait aussi un débiteur opérationnel à recevoir de 1 758 \$ (7 381 \$ en 2022).

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

17. Organismes apparentés (suite)

f) Sociétés auxiliaires et Association

L'Hôpital a un intérêt économique dans les Auxiliaires de l'Hôpital d'Ottawa (la « Société auxiliaire ») et dans l'Association des bénévoles du Centre de réadaptation (l'« Association »). L'objectif de la Société auxiliaire et de l'Association reste le même : il vise à recueillir et à recevoir des fonds qui seront affectés à divers programmes et projets d'immobilisations de l'Hôpital et de ses fondations connexes. La Société auxiliaire et l'Association sont des entités exonérées d'impôt. La Société auxiliaire a été créée en vertu des lois de l'Ontario.

g) Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc.

L'Hôpital est membre fondateur des Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc. (« SLHRO »). SLHRO a pour but de fournir des services de blanchisserie aux hôpitaux membres selon la méthode du coût de service.

Au 31 mars 2023, l'Hôpital détenait un intérêt financier de 11 295 \$ (9 963 \$ en 2022) sur l'actif net total de 20 600 \$ (18 010 \$ en 2022).

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, l'Hôpital a versé 7 524 \$ (7 257 \$ en 2022) aux SLHRO pour des services de lingerie. Ces sommes sont constatées à titre de fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats.

h) L'Association alimentaire des hôpitaux d'Ottawa (précédemment les Services alimentaires hospitaliers de l'Ontario Inc.)

L'Hôpital était l'un des membres fondateurs des Services alimentaires hospitaliers de l'Ontario Inc. (« SAH »). SAH a pour but de fournir des services d'alimentation aux hôpitaux membres selon la méthode du coût de service.

Le 13 mai 2019, le conseil d'administration des SAH a finalisé la vente de la quasi-totalité de leurs actifs à un tiers acheteur. Comme convenu à l'unanimité par les hôpitaux membres et le conseil d'administration des SAH, le produit net de la vente sera distribué à chacune des fondations respectives des hôpitaux membres. Le jour de la vente, les SAH ont changé leur nom commercial pour celui l'Association alimentaire des hôpitaux d'Ottawa (« AAHO »).

Le 8 novembre 2019, le conseil d'administration de l'AAHO a approuvé une motion visant à distribuer 10 000 \$ aux fondations des hôpitaux membres en fonction de leur part. Des distributions subséquentes ont été approuvées, portant à 15 200 \$ le total des sommes approuvées à distribuer à toutes les fondations d'hôpitaux membres. La part de la distribution de la Fondation de l'Hôpital d'Ottawa est de 54,94 %. À ce jour, la Fondation a reçu et distribué sous forme de subvention à l'Hôpital un montant de 8 352 \$.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

17. Organismes apparentés (suite)

- h) L'Association alimentaire des hôpitaux d'Ottawa (précédemment les Services alimentaires hospitaliers de l'Ontario Inc.) (suite)

En février 2023, une distribution supplémentaire de 367 \$ a été annoncée, dans le cadre de laquelle la Fondation recevrait un don de 202 \$ (1 484 \$ en 2022). La Fondation a distribué ce don sous forme de subvention à l'Hôpital en mars 2023.

Au 31 mars 2023, l'Hôpital avait un intérêt économique de néant \$ (209 \$ en 2022) dans l'actif net total de néant \$ (380 \$ en 2022) d'AAHO.

- i) Services d'approvisionnement de santé Champlain

L'Hôpital est l'un des membres fondateurs des Services d'approvisionnement de santé Champlain (« SASC »). Le SASC a été créé pour mettre en application la collaboration de services partagés parmi les divers hôpitaux de la région Champlain, ce qui permettra d'intégrer des opérations d'approvisionnement, d'acquisition et de logistiques au sein de la région.

Au 31 mars, 2023, l'Hôpital avait un montant à payer de 35 \$ (33 \$ en 2022) au SASC pour les dépenses payées par les SASC au nom de l'Hôpital. Ces dépenses sont constatées à titre de fournitures et autres charges à l'état consolidé des résultats.

- j) Organismes apparentés de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa

En raison de son intérêt avec l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, l'Hôpital d'Ottawa est lié aux entités suivantes, tel que décrit ci-dessous :

- i) Société de recherche de l'Institut de cardiologie d'Ottawa

La Société a été constituée sans capital-actions conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but lucratif*.

Le mandat de la Société consiste à exercer des activités de collecte de fonds, et à faire l'acquisition, à solliciter ou à recueillir des fonds en vue du maintien des activités des laboratoires et d'un centre de recherches. La Société est un organisme de bienfaisance enregistré et, par conséquent, elle est exonérée d'impôt conformément au paragraphe 149(1)) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En outre, la Société est classée à titre d'entreprise sans but lucratif aux fins de la recherche scientifique et du développement expérimental, au sens défini dans le paragraphe 149(1)) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

17. Organismes apparentés (suite)

j) Organismes apparentés de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (suite)

i) Société de recherche de l'Institut de cardiologie d'Ottawa (suite)

L'Institut a une participation dans la Société. Un montant de 103 \$ (166 \$ en 2022) se rapportant aux projets de construction et à d'autres frais engagés au nom de la Société est comptabilisé dans les débiteurs. Un montant de 27 927 \$ (8 912 \$ en 2022) se rapportant aux charges salariales et à d'autres coûts des activités de soutien engagés par la Société est comptabilisé dans les créditeurs. Ces montants ne portent pas d'intérêt, et leur remboursement ne fait l'objet d'aucune modalité particulière.

Au cours de l'exercice, l'Institut a versé 30 785 \$ (9 715 \$ en 2022) à la Société à titre de financement de base pour soutenir la recherche. Ces montants sont comptabilisés dans les salaires, les fournitures et les autres charges, dans l'état des résultats.

La Société fournit gratuitement des services de gestion de la paie à l'Institut pour un groupe restreint d'employés. Tous les coûts liés à la rémunération et aux avantages sociaux sont remboursés mensuellement par l'Institut. Au cours de l'année, un total de 9 769 \$ (7 226 \$ en 2022) en salaires et avantages sociaux a été remboursé à la Société par l'Institut.

Ces opérations sont considérées comme faisant partie du cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.

ii) Fondation de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa

La Fondation de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (la « Fondation ») a été constituée sans capital-actions conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but lucratif*. Elle coordonne et fait la promotion d'activités de financement et de collecte de fonds en vue de soutenir et de financer la recherche, les soins au patient, la sensibilisation et d'autres activités en lien à la santé cardiovasculaire de l'Institut et de la Société de recherche de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (la « Société »). La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré et, par conséquent, elle est exonérée d'impôt conformément au paragraphe 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa détient un intérêt économique dans la Fondation, étant donné que la Fondation détient des ressources utilisées au profit de l'Institut. Un montant de 148 \$ (132 \$ en 2022) est comptabilisé dans les subventions à recevoir pour immobilisations corporelles. Un montant de néant \$ (5 378 \$ en 2022) est comptabilisé dans les créditeurs dus à la FICUO.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

17. Organismes apparentés (suite)

j) Organismes apparentés de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (suite)

ii) Fondation de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (suite)

Au cours de la période, l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa a comptabilisé une somme de 1 139 \$ (1 175 \$ en 2022) qui lui a été versée par la Fondation, à l'appui de programmes cliniques, d'achats de matériel et de programmes d'immobilisations. Au cours de la période, l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa a versé néant \$ (5 028 \$ en 2022) à la FICUO.

L'Hôpital dispose, sous la forme d'une sûreté de deuxième rang sur tous ses biens personnels, d'une facilité de crédit que la Fondation de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa a conclue avec la Banque Royale du Canada, qui se compose d'une facilité à taux fixe (10 000 \$). La facilité à taux fixe affiche un solde de 5 301 \$ (néant \$ en 2022) et viendra à échéance le 31 janvier 2028; elle porte intérêt au taux de 2,44 %, lequel a été fixé au moyen d'un contrat de SWAP à terme.

iii) Anciens patients et auxiliaires

L'Institut est aussi lié à l'Association des anciens patients de l'Institut de cardiologie (les « Anciens ») et aux Auxiliaires bénévoles de l'Institut de cardiologie (les « Auxiliaires »). L'objet de ces deux organismes est de recueillir et de recevoir des fonds au bénéfice de différents programmes et projets d'immobilisations de l'Institut, de la Société et de la Fondation. Les Anciens et les Auxiliaires sont des entités exonérées d'impôt qui ont été créées en vertu des lois de l'Ontario.

Ces opérations entre apparentés sont considérées comme faisant partie du cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.

18. Engagements, éventualités et garanties

a) La nature des activités de l'Hôpital est telle qu'il y a habituellement toujours des litiges en cours ou possibles. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 mars 2023, la direction estime que l'Hôpital est muni d'une défense valable et l'une couverture d'assurance appropriée. Dans l'éventualité où le dénouement de l'une ou de plusieurs de ces réclamations serait défavorable à l'Hôpital, la direction est d'avis qu'une telle situation ne devrait pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière de l'Hôpital.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

18. Engagements, éventualités et garanties (suite)

- b) Un groupe d'hôpitaux, dont l'Hôpital fait partie, a mis sur pied le Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (le « HIROC »). Le HIROC est enregistré en tant que bourse d'assurance réciproque au sens des lois provinciales sur les assurances, qui permettent à des personnes d'échanger entre elles des contrats réciproques d'indemnisation ou d'assurance. Le HIROC facilite la fourniture d'assurance responsabilité civile aux organismes de santé dans les provinces et territoires où il est titulaire d'une licence. Les souscripteurs paient des primes annuelles, actuariellement déterminées et, le cas échéant, ils font l'objet d'une nouvelle évaluation lorsque les pertes subies par le groupe pendant les années de cotisation sont supérieures à ces primes. Aucune réévaluation n'avait été faite au 31 mars 2023.
- c) Dans les limites permises par la loi, l'Hôpital indemnise ses administrateurs et dirigeants, présents et passés, à l'égard de certaines réclamations dont ils peuvent faire l'objet en raison des services qu'ils ont fournis à titre d'administrateurs ou de dirigeants. L'Hôpital a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et dirigeants qui peut être utilisée dans certains cas. La nature et la probabilité des réclamations empêchent l'Hôpital de faire une évaluation raisonnable du montant maximal potentiel qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. L'Hôpital estime qu'il y a très peu de risques que de telles réclamations lui occasionnent des frais importants et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés à l'égard de ces garanties d'indemnisation.
- d) Au 31 mars 2023, l'Hôpital possède un terrain contaminé, mais n'avait pas comptabilisé de passif pour les coûts d'assainissement, car la probabilité et l'évaluation de ces coûts ne sont pas déterminables à ce moment.
- e) L'Hôpital a comptabilisé des coûts de 89 581 \$ (43 780 \$ en 2022) pour les immobilisations en cours dans les immobilisations corporelles au 31 mars 2023 et de 11 791 \$ (4 125 \$ en 2022) par rapport au garage de stationnement du projet d'aménagement du nouveau campus. Le coût d'achèvement estimatif de ces immobilisations est de 72 621 \$ (59 830 \$ en 2022) et de 248 209 \$ (néant \$ en 2022) par rapport au garage de stationnement du projet d'aménagement du nouveau campus.
- f) L'Hôpital est un membre du Centre des sciences de la santé Ottawa. Le Centre des sciences de la santé a été créé pour veiller à la surveillance et l'orientation de l'entretien des biens-fonds où se situent l'Hôpital d'Ottawa, le Centre hospitalier pour enfants de l'Est de l'Ontario, l'Université d'Ottawa et le Centre de traitement pour enfants d'Ottawa.

En tant que membre du Centre des sciences de la santé Ottawa, l'Hôpital est partie à un accord d'énergie thermique (AET) avec Trans/Alta Corporation pour l'achat d'énergie thermique pour le chauffage et l'humidification de l'Hôpital. En 2022, l'AET a été modifié et prolongé de sorte qu'il sera maintenant en vigueur du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2033.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

18. Engagements, éventualités et garanties (suite)

- g) L'Hôpital, en collaboration avec le ministère de la Santé de l'Ontario, a entrepris un projet majeur de réaménagement des immobilisations, en vue de construire un nouveau campus pour l'Hôpital d'Ottawa. Le nouveau campus permettra à l'Hôpital d'offrir des installations médicales, universitaires et de recherche à la fine pointe, afin de répondre aux besoins croissants en matière de soins de santé des citoyens d'Ottawa et des communautés environnantes. En collaboration avec le ministère de la Santé et Infrastructure Ontario, l'Hôpital est en voie de terminer la conception préliminaire et les spécifications des extrants du nouveau campus.
- h) Dans le cours normal de ses activités, l'Hôpital participe à certaines négociations liées à l'emploi et à d'autres questions, et il a comptabilisé des charges à payer en se fondant sur l'estimation par la direction des montants de règlement potentiels lorsque ces montants peuvent être raisonnablement déterminés et sont jugés susceptibles de se produire.
- i) Le 29 novembre 2022, la Cour supérieure de l'Ontario a déclaré nulle et sans effet la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures*, connue sous le nom de projet de loi 124. Le 29 décembre 2022, la province de l'Ontario a interjeté appel de la décision de la Cour supérieure, mais le gouvernement n'a pas demandé de sursis d'exécution de la décision. Cette décision a entraîné des dispositions de modification qui exigeaient une reprise des négociations avec certains groupes syndicaux sur la rémunération pour les années qui étaient auparavant plafonnées par la loi. L'Hôpital a comptabilisé des passifs en fonction des montants de règlement subséquents et de l'estimation par la direction des montants de règlement potentiels.
- j) L'Hôpital a conclu des contrats de location-exploitation dont les paiements annuels futurs s'établissent comme suit :

2024	10 576 \$
2025	4 080
2026	2 428
2027	938
2028	60
Années suivantes	—
	<hr/>
	18 082 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

19. Financement de la part du ministère de la Santé en raison de la pandémie :

En raison de la pandémie de coronavirus (« COVID-19 ») qui sévit, le ministère de la Santé (le « Ministère ») a annoncé plusieurs programmes de financement visant à aider les hôpitaux à supporter les coûts de fonctionnement et les coûts en capital différentiels et les baisses de revenus découlant de la COVID-19. Outre ces programmes, le Ministère autorise les hôpitaux à réaffecter les fonds inutilisés de certains programmes au financement des coûts, des pertes de revenus et des autres pressions budgétaires dus à la COVID-19, au moyen d'un rapprochement général des fonds.

Bien que le Ministère ait donné des directives concernant le montant maximal des fonds pouvant être attribués à l'Hôpital et les critères d'admissibilité et de constatation des revenus, celles-ci continuent d'évoluer et pourraient faire l'objet d'une révision et d'une clarification après l'approbation des présents états financiers. Le Ministère a également indiqué que tout le financement lié à la COVID-19 était soumis à un examen et à un rapprochement, avec la possibilité d'ajustements au cours de l'exercice suivant.

L'estimation par la direction des revenus à recevoir du Ministère en raison de la COVID-19 se fonde sur les dernières directives du Ministère et sur les conséquences de la COVID-19 sur les activités, les revenus et les dépenses de l'Hôpital. La direction a analysé les exigences et fourni une estimation des montants justifiables en fonction des renseignements disponibles à jour. En raison de l'incertitude quant au montant du financement qui sera confirmé au cours des prochaines années, la direction a comptabilisé une provision pour débiteur, comme l'indique le tableau ci-dessous. Tout ajustement que la direction apportera à l'estimation des revenus à recevoir du Ministère sera pris en compte dans les états financiers de l'Hôpital au cours de l'année du versement.

Les détails relatifs aux fonds obtenus du Ministère en raison de la COVID-19 et qui sont comptabilisés dans les produits de l'exercice considéré sont résumés ci-dessous :

	2023	2022
Financement des dépenses de fonctionnement différentielles liées à la COVID-19	20 729 \$	52 266 \$
Rapprochement général des fonds pour les autres coûts admissibles	10 420	–
	<u>31 149 \$</u>	<u>52 266 \$</u>

En plus de ce qui précède, l'Hôpital a constaté la somme de 1 694 \$ (8 491 \$ en 2022) au titre des fonds du Ministère pour couvrir les dépenses en immobilisations liées à la COVID-19, somme qui est venue s'ajouter aux apports en capital reportés au cours de l'exercice.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

19. Financement de la part du ministère de la Santé en raison de la pandémie (suite)

L'Hôpital a également comptabilisé un montant de 78 843 \$ (70 503 \$ en 2022) obtenu du ministère de la Santé pour couvrir d'autres dépenses liées à la COVID-19, comme la rémunération des employés et des médecins en situation de pandémie, les centres de dépistage et les foyers de soins de longue durée.

20. Informations comparatives

Certaines informations comparatives de 2022 ont été reclassées de façon à ce que leur présentation soit conforme celle des états financiers de 2023.